



## Réforme du bac: les séries S, ES et L passent à la trappe

Réforme du bac: les séries S, ES et L passent à la trappe : Le nouvel examen, prévu pour la session 2021, consistera en quatre épreuves écrites et un oral. La part du contrôle continu sera augmentée, comme l'a expliqué le 14 février, le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. La fin des séries générales dessine un lycée à la carte. L'hyperactif ministre de l'éducation nationale poursuit sa frénésie de réformes. Après la mise en place des CP à douze élèves dans les REP + (l'éducation prioritaire), la retouche des réformes du collège et des rythmes scolaires de la majorité précédente, Jean-Michel Blanquer s'attelle au baccalauréat, dont la nouvelle architecture a été dévoilée aujourd'hui lors d'une conférence de presse. C'était une volonté d'Emmanuel Macron, qui souhaitait un examen « resserré ». Pour le ministre, ce baccalauréat nouvelle formule est un toilettage nécessaire qui permettra à l'examen bicentenaire « d'entrer de plain-pied dans le XXI<sup>e</sup> siècle ». Le baccalauréat fait l'objet de critiques récurrentes. L'examen serait coûteux, chronophage et inutile puisqu'il n'entre pas en ligne de compte pour l'orientation dans le supérieur. Le locataire de la rue de Grenelle souhaite ainsi « décongestionner la société française » afin qu'elle ne soit plus paralysée par l'organisation du bac en mai et juin. Et accessoirement permettre à l'État de réaliser des économies sur son organisation, de l'ordre de « quelques dizaines de millions d'euros », sans livrer un chiffre plus précis. Il s'agit aussi de mettre fin au bachotage – un mot qui appartiendra au passé, espère le ministre – et d'introduire plus « d'égalité » et de « liberté ». Et de simplicité aussi. Seulement, à voir la nouvelle structure de ce bac qui entrera progressivement en vigueur à partir de 2021, impossible de ne pas imaginer qu'il va virer au casse-tête. Sans compter qu'avec une structuration plus complexe, il est évident que les inégalités vont se creuser un peu plus puisque les plus défavorisés et éloignés du système scolaire vont avoir des difficultés à penser leur parcours. Le principal changement annoncé concerne la fin des filières L, S et ES. « Nous voulons ainsi offrir plus de choix aux élèves, éviter les hiérarchies artificielles entre les séries », a expliqué le ministre. La réforme du bac concerne les bacs généraux et technologiques, soit 70 % des candidats. La filière professionnelle a droit à sa propre réforme. Les conclusions de la mission confiée au chef cuisinier Régis Marcon et à la députée Céline Calvez seront rendues le 16 février. Le rapport de Pierre Mathiot, présenté le 24 janvier, a irrigué cette réforme, même si l'idée du découpage de l'année en semestres au lieu de trimestres n'a pas été retenue, et la suppression de l'épreuve de rattrapage écartée. En revanche, c'est bel et bien la fin des séries et la mise en œuvre d'un lycée à la carte. Le ministre a rendu hommage au travail de l'universitaire lillois. Ce dernier a expliqué en marge de la conférence de presse être « content » que le ministre ait conservé certaines de ses suggestions, comme cet oral passé en terminale qui perd au passage son adjectif « grand » qui lui donnait une tonalité trop grandes écoles. Voici les principales modifications annoncées par Jean-Michel Blanquer. Comme prévu, les séries disparaissent pour la voie générale seulement, soit les L, ES, S. Le nouveau baccalauréat, dont la première session aura lieu en 2021, ne comptera plus que quatre épreuves écrites, portant sur deux épreuves de spécialité, le français et la philosophie, et un grand oral préparé en amont. L'épreuve anticipée de français en classe de première reste inchangée. Chaque élève devra suivre dès la première un tronc commun dans lequel figurent le français, la philosophie, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique, deux langues vivantes, le sport, et une discipline inédite baptisée humanités scientifiques et numériques, tournée vers le code par exemple. Les élèves suivront ce tronc commun pour un volume horaire total de seize heures par semaine en première, et de quinze heures et demie en terminale. Par ailleurs, une heure et demie par semaine sera consacrée à l'orientation. Un test de positionnement sera proposé à l'entrée de seconde. Ces enseignements communs seront étoffés par des spécialités : mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, histoire-géographie et géopolitique, sciences économiques et sociales, humanité-littérature-philosophie, langues et littérature étrangère, écologie-agriculture-et-territoires, arts, sciences de l'ingénieur, numérique et sciences informatiques. Il sera possible de changer de spécialités en terminale avec l'accord du professeur principal et du chef d'établissement. À l'élève de composer son propre cursus en

piochant deux spécialités en terminale. Une trentaine de combinaisons ou « couples » sont possibles. Le ministre a aussi expliqué que pour le moment, il restait à modéliser ces couples « même s'il n'y aura pas de mariages forcés », a-t-il dit. Selon le ministère, « il y aura des doublettes incontournables ». Toutes les options ne seront pas disponibles partout. De fait, certains duos seront plébiscités car ils entrent en adéquation avec les attendus des filières de l'enseignement supérieur, notamment les matières scientifiques. Pour Blanquer, il faudra veiller à répartir ces spécialités, comme art et informatique, dans les établissements les moins attractifs afin de les valoriser. Reste à faire accepter cette nouvelle organisation. Depuis plusieurs semaines, les associations disciplinaires s'étaient alarmées de leur possible dilution dans cette refonte. Le conseil supérieur des programmes (le CSP) disposera d'une année pour écrire les nouveaux programmes correspondants. Certaines disciplines sont inédites, tout est à imaginer. Le ministre n'a donné aucune précision concernant les enseignants affectés pour enseigner telle ou telle discipline ou s'il y aura par exemple la possibilité que plusieurs professeurs se relaient pour une même matière. L'examen en tant que tel verra ses coefficients modifiés. L'oral et les quatre épreuves écrites pèseront pour 60 % de la note finale du baccalauréat. Les 40 % restants proviendront du contrôle continu (pour 30 %) et des notes du bulletin en première et terminale (10 %). Pour assurer un caractère national à l'examen, le ministre a choisi de faire composer les élèves sur des sujets communs à tous, puisés dans une « banque nationale numérique de sujets ». Les copies seront anonymisées et corrigées par un autre professeur de l'établissement afin d'éviter toute accusation d'arbitraire. « Une harmonisation sera assurée », a encore promis Jean-Michel Blanquer. Ces épreuves communes pourront avoir lieu en janvier et avril de l'année de première, puis en décembre de l'année de terminale. Encore faut-il que toutes les classes soient arrivées au même stade du programme à cette époque. De surcroît, l'appellation de « contrôle continu » est légèrement trompeuse puisqu'il s'agit plutôt d'épreuves anticipées et que la note issue des bulletins de l'élève ne compte que pour 10 % du total final. L'oral est « la grande innovation » de la réforme selon le ministre. Il sera organisé en juin et portera sur un projet préparé par l'élève de manière collective en première et seul en terminale. Le candidat disposera de dix minutes pour présenter son travail, rattaché à l'une de ses spécialités qu'il suit depuis la première. La même durée lui sera octroyée pour répondre aux questions du jury, composé de trois personnes. Le ministre a voulu répondre aux critiques formulées par la presse sur cette épreuve qui pourrait défavoriser les plus fragiles, moins aptes à s'exprimer à l'oral, faute de bagage culturel aussi solide et fourni que ceux issus des familles plus aisées. Le ministre a balayé ces arguments en défendant ainsi son projet : « Cet oral nous permet surtout de mettre l'accent sur une compétence fondamentale : savoir s'exprimer dans un bon français, clair, argumenté, ce qui est une compétence fondamentale dans la vie professionnelle. (...) Pendant les années lycées, le système sera davantage orienté vers cette compétence pour compenser les inégalités sociales. » L'oral de TPE (les travaux pratiques encadrés), mis en place en 2002, disparaît. Les options sont conservées. Une option possible en première, deux en terminale, au choix de l'élève, à raison de trois heures par semaine. Les élèves pourront suivre des cours de latin, grec, sport ou encore une troisième langue vivante. En terminale, les élèves pourront choisir de suivre des cours de droit et grands enjeux du monde contemporain, mathématiques expertes et maths complémentaires. Le ministre a indiqué aussi vouloir changer le nom de la classe de terminale, car elle n'est pas une fin mais se veut être « un tremplin » vers l'enseignement supérieur. L'idée de la baptiser « la classe de la maturité », calquée sur le modèle italien ou belge, lui apparaît séduisante.